



Achat immobilier dans le cadre d'une famille recomposée

Par **cpezant**, le **07/04/2008** à **14:17**

je suis actuellement séparé et serai divorcé sous 3 mois.

J'envisage l'acquisition d'une maison avec ma nouvelle compagne, elle-même séparée.

Nous avons chacun un enfant de notre premier mariage.

De plus mon apport sera inférieur à l'apport de ma compagne mais par contre ma capacité d'emprunt, donc de remboursement, sera supérieure à la sienne.

Au vu de ces éléments, j'aimerais savoir quel contrat conclure pour :

- protéger, le capital apporté par chacun (pour un retour aux enfants respectifs)
- garantir à chacun des enfants la part leur revenant en fonction de la part contributive de chacun au remboursement de l'emprunt
- garantir au survivant du "couple" l'usufruit de la maison et éviter qu'il soit obligé de vendre